



AFFICHES PUBLIÉES

2024-2026





MÉMOIRE GRAPHIQUE

AFFICHES PUBLIÉES
2024-2026

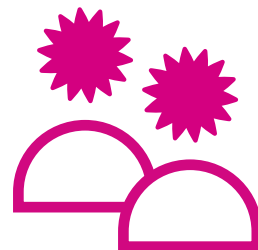
AFFICHES PUBLIÉES DE MARS 2024 À MARS 2026
« L'ART ET LA CULTURE COMME CONTRIBUTEURS À UNE CULTURE DE PAIX »

ORGANISATEURS

Secretaría de Relaciones Exteriores • Secretaría de Cultura Federal a través del Instituto Nacional de Bellas Artes y Literatura • Gobierno de la CDMX a través de su Secretaría de Cultura • Universidad Nacional Autónoma de México (Coordinación de Difusión Cultural) • Universidad Autónoma Metropolitana (Coordinación de Difusión Cultural) • Museo Arocena de Torreón, Coahuila y Amnistía Internacional

1. Participation

- Peuvent participer les professionnels et étudiants en design, photographie, arts plastiques, communication et disciplines connexes.
- Aucune restriction d'âge, de genre ou de nationalité.
- Les affiches doivent avoir été publiées et diffusées (au format physique ou numérique) entre mars 2024 et mars 2026.



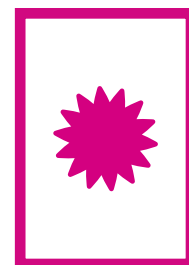
2. Axe thématique

- Sont acceptées les affiches qui promeuvent des activités liées aux arts, à la culture, à l'éducation, à la science et à la coexistence créative.
- Nous recherchons des œuvres qui fonctionnent comme des mémoires collectives et reflètent la force de l'affiche dans:

- Activités artistiques, campagnes sociales, festivals, musées, projets culturels ou mouvements sociaux.

Demandez-vous:

- Quelle affiche publiée par moi promeut la coexistence créative?
- Quelle œuvre a la puissance de faire partie de la mémoire graphique de cette Biennale?



Inspiration: <https://www.unesco.org/es>
<https://culturaunam.mx/mandela/>

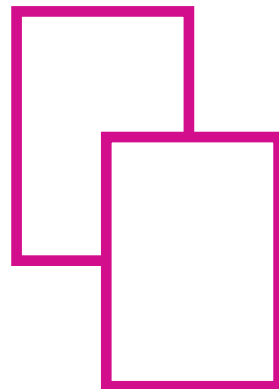
3. Inscription des affiches

L'inscription sera ouverte du 31 janvier au 30 avril 2026 sur :

www.bienalcartel.org

- Chaque participant pourra inscrire jusqu'à 4 affiches individuelles ou 4 séries d'affiches par catégorie.
- Chaque œuvre doit être inscrite de manière numérique sur le site web, en suivant les instructions du système.

Dans cette catégorie, il est demandé d'envoyer des copies des affiches imprimées originales afin qu'elles fassent partie des archives de la BICM.



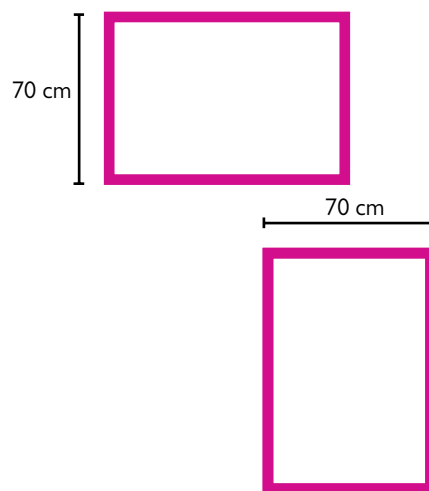
4. Format et techniques

- Techniques et formats: libres.
- Toutes les œuvres feront partie des archives de la BICM.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR L'ENVOI DES FICHIERS

- Fichiers numériques en haute résolution
- Taille : 70 cm de largeur ou hauteur selon le cas
- 100 cm de largeur ou hauteur selon le cas
- Résolution : 300 dpi
- Couleur : CMYK
- Format: JPG

Il est recommandé d'optimiser les fichiers avant de les télécharger.



5. Impression des affiches sélectionnées

- En cas de sélection, des frais de **20 USD par affiche sélectionnée** devront être payés afin de couvrir les coûts d'impression et de participer à l'exposition des finalistes. Chaque auteur sélectionné sera informé en temps voulu pour remplir cette obligation.
- Les participants peuvent faire don de copies supplémentaires pour des enchères soutenant le financement de la Biennale.

Date limite d'inscription des œuvres: 30 avril 2026 à 23h59.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES AU VERSO DE CHAQUE AFFICHE (en cas d'envoi de copies imprimées)

- Une fiche de participation imprimée (générée lors de l'inscription en ligne)
- Collée avec du micropore, jamais avec du ruban adhésif ni de la colle.
- Date limite d'inscription : 30 avril 2026 à 23h59.



6. Sélection et exposition

- Les affiches sélectionnées feront partie de l'exposition des finalistes de la 19e BICM.
- La première copie sera imprimée avec la technologie HP pour l'exposition en octobre 2026.
- La Biennale diffusera les œuvres sélectionnées dans des catalogues, des médias imprimés et numériques, en respectant toujours l'auteur.

7. Résultats et jury

Publication des sélectionnés

30 juillet 2026 sur le site web et les réseaux sociaux de la BICM

Évaluation en présentiel

Troisième semaine d'octobre 2026 (jury international)

Remise des prix et inauguration

Troisième semaine d'octobre 2026

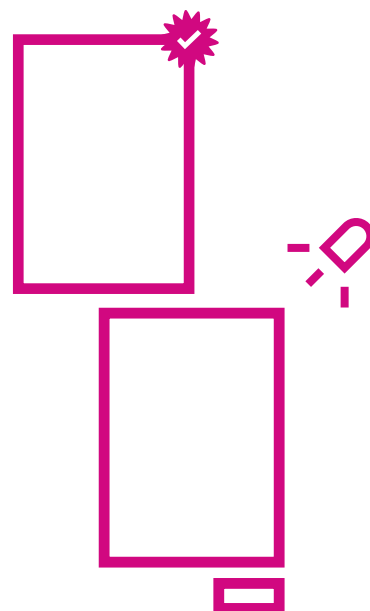
La décision du jury est sans appel; il pourra attribuer des mentions honorifiques ou déclarer des prix vacants.

8. Prix

- 1er prix : Médaille d'or + diplôme
 - 2e prix : Médaille d'argent + diplôme
 - 3e prix : Médaille de bronze + diplôme
 - Mentions honorifiques (à la discrétion du jury)
- Des prix supplémentaires (en argent ou en nature) seront annoncés le 31 janvier 2026.

9. Droits et archives

- La BICM est autorisée à reproduire les affiches participantes dans les catalogues, expositions, médias numériques et promotionnels à but non lucratif, en créditant toujours l'auteur indéfiniment.
- Toutes les œuvres imprimées entreront dans les archives de la BICM et les œuvres sélectionnées seront conservées à Casa Cartel (UASLP).



10. Avantages pour les sélectionnés

- 30 % de réduction sur l'achat des catalogues de la 19e BICM
- 15 % de réduction sur toute la boutique en ligne
- Priorité pour l'inscription aux ateliers et conférences du congrès de design
- Accès gratuit à la fête de clôture de la 19e BICM



11. Considérations spéciales

- Les affiches contenant des images offensantes pour l'éthique, la culture d'un pays ou un contenu obscène affectant les espaces publics seront disqualifiées.

Il est recommandé de participer avec:

- Des versions en réalité augmentée
- Des vidéos expliquant le processus créatif (jusqu'à 2 minutes, format horizontal MP4)

